



**JOURNALISTES**

*Si vous vous demandez pourquoi voter...*

**Pourquoi voter ? Parce qu'une part de la politique menée par la CCIJP dépend de sa composition.**

Les critères d'attribution de la carte sont très majoritairement régis par la loi. Mais la marge d'appréciation qui reste pour les dossiers les plus épineux est du ressort des représentants des journalistes et des employeurs.

Du côté des journalistes, ces représentants sont élus.

A chacun d'évaluer quels commissaires il souhaite, selon les programmes présentés à l'occasion du scrutin. S'il veut mandater des commissaires ouverts, prêts à des dérogations momentanées pour maintenir le demandeur dans la profession et lui permettre d'y faire valoir ses droits, comme la **CFDT** le préconise, ou des commissaires intransigeants sur le statut.

**Défendre la carte de presse, ce n'est pas défendre une institution, c'est agir pour l'emploi des journalistes.**

Car avoir la carte aide à trouver un emploi, qu'il soit un CDD, un CDI mensualisé ou des piges.

Or, une partie de la politique de la CCIJP dépend des élus qui la font vivre.

Si la plupart des critères qui déterminent la délivrance de la carte sont régis par la loi et les textes réglementaires, il reste une marge d'appréciation, pour certains dossiers, qui revient aux élus. C'est là que les représentants **CFDT** entendent faire entendre leur différence.

**Exigence** sur le contenu des tâches (journalisme/pas journalisme) ; **souplesse** sur le statut administratif et social, au moins transitoirement.

**Pas de fantasma, la CCIJP n'est pas une machine à refuser la carte.**

Bon an mal an, 35000 cartes sont délivrées ou renouvelées. Seul un millier de demandes environ pose problème et est débattu en commission plénière.

Et 600 en moyenne sont rejetées. Parmi celles-là, certaines sont validées après un recours en commission supérieure.

Mais, parmi les refus, certains demandeurs vivent la double peine et la **CFDT** ne s'y résigne pas (difficultés avec l'employeur pour garder un volume de piges ou une rémunération en salaire, et perte de la carte). Dans ce cas, il faut pouvoir proroger la carte. Au journaliste ensuite de faire valoir ses droits, y compris avec l'appui de son syndicat. A la **CFDT**, c'est le sens de notre engagement.